



CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE



*Où sont nos
espèces?*

Qu'est-ce que la conservation ?

C'est la prise de conscience de l'importance de certaines espèces ou d'ouvrages humains dans l'environnement planétaire qui détermine leur protection en vue de leur maintien.

La conservation de la biodiversité

La conservation concerne les sites, les habitats, les communautés et les écosystèmes. Mais les espèces sont les unités utilisées en matière de conservation parce que ce sont elles que l'on définit le

plus facilement. Déterminer les sites qui contiennent une ou plusieurs espèces menacées est un moyen efficace pour orienter les mesures de conservation. De même que les espèces qui ont une aire de répartition très limitée peuvent être un guide utile pour déterminer des sites clés pour la conservation. Enfin il existe des sites qui se distinguent par leur grande richesse et leur diversité en espèces en rapport avec l'écosystème, le paysage et l'habitat dans le cadre de la diversité biologique.

Quelles mesures peut-on prendre en vue de la conservation de la biodiversité ?

- Le soutien des programmes qui renforcent les pratiques de protection in situ et ex situ entrepris par des familles rurales et tribales.

- Les principes généraux de la conservation des espèces commencent par l'application du principe "pollueur-payeur". De nombreuses actions contribuent à la réalisation des objectifs envisagés parmi lesquels nous citons : la prévention des nuisances permet d'éviter un combat tardif et souvent inefficace. L'internationalisation des coûts écologiques fait appel à la solidarité internationale en vue de garantir un objectif commun qui réside en la préservation de notre planète.

- La stratégie Nationale consiste à concilier entre le développement et la préservation de l'environnement ce qui implique la programmation de 3 objectifs : garantir le renouvellement des ressources, établir des normes en matière de pollution, décréter des sites à protéger.

- Les domaines d'action concernent : les ressources naturelles (eau, amélioration pastorale, fixation des dunes), encouragement de la recherche scientifique et constitution de banques de gènes : identification des espèces et des aires vulnérables, établissement de plan d'urgence pour la protection du littoral et du milieu marin, assainissement urbain, adhésion à des actions internationales comme la protection de la couche d'ozone.

- Les cadres d'action sont d'ordre institutionnel et juridique. Ils se concrétisent à travers les activités des ONG : sensibilisation, éducation, recherche...

- L'élaboration de stratégies pour l'utilisation durable, planifiée et rationnelle des ressources biologiques. Il serait également souhai-

table d'encourager les méthodes traditionnelles d'exploitation. Il faut éviter l'introduction de nouvelles espèces, dans l'environnement sans étude préalable.

Qu'est-ce qui est menacé ?

- Les ressources naturelles (l'eau, le sol...).
- Les espèces vivantes (animaux, végétaux et micro-organismes) y compris l'Homme.
- L'environnement planétaire de façon générale.

Par quoi sont-ils menacés ?

- La désertification.
- L'érosion
- La dégradation.
- La surexploitation et la mauvaise gestion.
- L'industrialisation polluante non contrôlée.
- L'utilisation mal appréciée de divers composés chimiques dans l'agriculture.

Que peut on faire en vue de la conservation ?

- Les parcs nationaux et les réserves.
- L'aménagement du territoire et le contrôle de l'occupation des sols.
- L'inventaire des aires à protéger et objectifs des opérations.
- Interventions préventives et curatives.
- Développement de la recherche.
- Programmes et projets de planification écologique (études d'impact).
- Constitution de banques de données.
- Élimination des sources de nuisance.
- Développement de la sensibilisation et de l'Education environnementale.
 - Entretien du patrimoine.
 - Recours à des technologies non polluantes.
 - Réduire les rejets, en milieu marin, sans traitements.
 - Étude d'impact des grands projets.
 - Utilisation à bon escient des engins de pêche avec respect des périodes physiologiques.

La conservation de la biodiversité a pour objectif de trouver les moyens de faire vivre les êtres humains en équilibre avec leurs ressources. Elle suppose ainsi la relation entre l'Homme et la nature mais surtout la relation de l'Homme avec ses semblables. A mesure que la nature est détruite, les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres. Qui en paie le prix ? La conservation ne doit pas être considérée comme d'ordre purement biologique, mais il s'agit de trouver les moyens pour encourager les êtres humains à se comporter de manière compatible avec les objectifs de la conservation.

Protection législative

- Création de Ministères et d'Agences de protection de l'environnement ou du littoral.
- Stratégies d'action au niveau des ONG spécialisées.
- Création de conseils, groupements ou comités à efficacité régionale, nationale ou internationale.
- Conseils consultatifs, culturels, urbanistiques ou d'architecture.
- Convention de Paris sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée en Mars 1972.
- La convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles en 1976.

Savez Vous Que... ?

- Le plateau continental, en milieu marin, est un milieu où se concentrent les 2/3 des ressources marines vivantes, il est donc à surveiller.
- La connaissance du niveau d'exploitation d'une ressource par rapport au potentiel de régénération est primordial pour favoriser sa conservation.

Auteur : Ali MTIMET
Coordinateur National : Ali MTIMET
Association Tunisienne Pour la Protection de la Nature et de l'Environnement
12, Rue Tantaoui El Jawhari El Omrane 1005 Tunis.
Tél : (216-1) 28 81 41 - Fax : (216-1) 79 72 95
E-Mail : Mohamedali.Abrougui@atpne.mrt.tn



Coordinateur Régional : Abdelhamid BELEMLIH
Société Protectrice des Animaux et de la Nature «SPANNA» 41, Résidence Zohra, Harhoura
12 000 Témara - Maroc - Tél : (212-7) 74 72 09 - Fax : (212-7) 74 74 93 - E-mail : spana@mtds.net.ma